

députés ne seront pas moins fiers qu'aujourd'hui de leur Chambre. Il est assez intéressant de savoir que le fauteuil dans lequel Votre Honneur siège est fait de bois provenant du toit de Westminster Hall et du navire de l'amiral Nelson. Westminster Hall est cette grande salle où les Parlements d'Angleterre ont siégé pendant bien des années et d'où un grand nombre de nos lois et traditions sont issues.

La Chambre est un endroit libre, comme l'indiquent les tenues que nous voyons, et c'est pourquoi nous devrions la respecter et être honorés d'y siéger. Nous devrions veiller à ce que personne ne supprime nos droits et privilèges démocratiques.

C'est avec nostalgie que je participe au débat ce soir, car cela me rappelle qu'il y a quelques années un gouvernement majoritaire arrogant avait tenté de mettre fin au débat à la Chambre, comme on le fera en recourant à l'article 75c. En 1955, un gouvernement arrogant a voulu modifier une mesure législative qui comportait un délai de trois ans. Je pense à la loi de 1951 sur les pouvoirs d'urgence. En 1955, le gouvernement d'alors s'est dit: «Pourquoi s'embarrasser d'un délai? Modifions la loi.» Que voulait-il faire? Il voulait prolonger ces pouvoirs d'urgence en temps de guerre en supprimant le délai rattaché à la loi, donnant ainsi au gouvernement des pouvoirs arbitraires sur tous les secteurs de notre économie en temps de paix, comme cela avait été nécessaire au cours des années de guerre.

Je le répète, monsieur l'Orateur, c'est avec nostalgie que je prends part à ce débat, car celui dont j'ai parlé avait été amorcé par un illustre Canadien. Comme administrateur durant la guerre, il avait contribué pour beaucoup à orienter toute l'économie canadienne vers un effort de guerre total. Il avait canalisé les ressources économiques de nos fermes, de nos sociétés de fabrication, de nos mines et de nos forêts en un élément qui fournit de l'aide pendant la seconde guerre mondiale sous forme d'aliments, de munitions, de vêtements, de bois d'œuvre, bref tout ce qu'il fallait pour soutenir nos forces armées et pour nourrir, vêtir et ravitailler bon nombre de ceux qui ont prêté main-forte à nos alliés durant ce conflit terrible.

● (10.10 p.m.)

Je me sens un peu triste en disant cela, car cet homme-là portait le même nom que moi; le député de Témiscamingue (M. Caouette) en a parlé, parce que sa façon d'agir en ce cas devait aboutir à sa chute et à celle de son parti. Il s'agit évidemment de feu l'honorable C. D. Howe. Il était comme le premier minist-

tre a été aujourd'hui, lui qui lors de la dernière session a pondu la phrase: «Nous sommes les maîtres à la Chambre». Or, C. D. Howe en a pondu une autre: «Si nous voulons vraiment le faire, qui nous en empêchera?». M. Howe n'aimait pas la Chambre des communes, et nous constatons qu'il a des émules aujourd'hui. Ainsi que je l'ai dit dans mon préambule, il y en a qui apparemment voudraient voir démolir cet édifice. Certains jours, les députés ministériels se sont moqués des députés de l'opposition en disant: «Que le peuple en décide». C'est ce que le peuple a fait en 1957, et il a même renchéri magistralement en 1958.

Le débat sur la production de défense a tellement dégoûté le ministre de la Production de défense qu'il s'est décidé à proposer une forme ou l'autre de clôture dès que le débat a été engagé l'année suivante, au cas où on s'opposerait à la mesure qu'il proposait. C'est comme cela qu'il a agi. Comme cela ressemble à la situation actuelle. A l'époque, le gouvernement fut forcé de retirer son article 16A avant Noël. Or, au cours des derniers jours de la présente session, il soumet un rapport qui, s'il est adopté, créerait une situation insoutenable pour l'opposition. Monsieur l'Orateur, il est également intéressant de se souvenir que le débat que j'ai cité tantôt a eu lieu en 1955, vingt ans après l'élection du parti libéral en 1935. Aujourd'hui, juste un an après son élection, le gouvernement libéral essaie par tous les moyens possibles d'imposer à la Chambre des mesures qui ruinaient les principes de la démocratie en limitant les débats, en enlevant au Parlement la possibilité de discuter un problème important assez longtemps pour être en mesure de faire connaître à la population les implications d'une mesure législative et de fournir l'occasion à une presse vigilante et à un public attentif d'examiner à fond chaque mesure présentée. Cela est de la plus grande importance, monsieur l'Orateur, comme le signale l'éditorial récemment paru à la fois dans le *Record* de Kitchener-Waterloo et le *Mercury* de Guelph. Je voudrais citer des extraits de l'un de ces éditoriaux. Il est intitulé: *Voter Feedback Important in Commons Rules Debate*.

Si, comme il semble probable, le Parlement entreprend une lutte prolongée et amère au sujet des modifications proposées au Règlement, les événements seront guidés dans une large mesure par l'opinion publique.

La réaction des commettants, comme le disent la plupart des députés, se manifeste sous forme de lettres, de télégrammes, d'appels téléphoniques qui inondent les bureaux des députés, chaque fois que le Parlement s'embourbe au sujet d'une question importante.